



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 Octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 15 Octobre, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE, Maire.

Membres présents : Pierrette LUCHE, Cécile ODORICO, Béatrice FERRERE, Monique MENDEZ, Rémy CABAN, Alain DUBOIS,.

Secrétaire de séance : Rémy CABAN

Absents excusés : Alain LAUZIERE, Christine SAINT-LOUBERT, Franck LAPEYRERE

Approbation du compte-rendu de la séance 02 Septembre 2024

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A L'UNANIMITE :

1°) Délibération « accueil d'enfants école de Gimont » :

Madame la Maire expose aux membres de son conseil municipal avoir reçu une lettre de la commune de Gimont nous informant d'une demande de participation financières aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2023 – 2024 pour un montant de 1 190,13 € correspondant à la scolarité des deux enfants en garde alternée de Lou et Lyna SANTAROSSA, filles de Madame FUGERAY Solyne épouse ITHIER, domiciliée à Castin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et valide les sommes dues à la Commune de Gimont.

A 6 VOIX POUR ET 1 CONTRE :

2°) Délibération Remboursement « option climatisation et chauffage » location de la salle des fêtes :

Madame la Maire expose aux membres du conseil municipal que lors de la location de la salle des fêtes des 17 et 18 Août 2024 réservée à Monsieur et Madame TRUILHE Fabien demeurant 126 Chemin de Biran – 32350 ORDAN LARROQUE, il a été réclamé l'option « chauffage – climatisation » s'élevant à 50,00 €.

.../...

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



.../...

Lors de la manifestation le temps ayant été médiocre, il n'a donc pas été nécessaire d'utiliser la climatisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le remboursement correspondant à 50,00 €.

Monsieur Alain DUBOIS indique qu'il reste persuadé que le montant de la location de la salle des fêtes devrait être plus élevé. En effet, la rénovation de la salle des fêtes nécessite une révision des tarifs incluant chauffage et climatisation.

3°) Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel) :

Dossier à revoir au prochain conseil municipal

4°) Point sur le Budget :

Nous avons été économes, comme prévu, et ceci nous permet d'envisager des investissements pour 2025.

Discussion auprès des travaux à prévoir. Une décision définitive sera prise au prochain conseil municipal au vu du nombre d'excusés.

5°) Point sur «Village d'Avenir » :

La fiche projet a été rédigée et partagée avec le conseil municipal. Elle est validée par la Préfecture et l'ANCT (Agence Nationale de la cohésion des territoires). A noter qu'il s'agit d'élaborer un diagnostic partagé avec les habitants et une analyse des enjeux : Quel avenir pour notre commune, quel projet communal pouvons-nous élaborer afin que Castin garde sa dynamique au vu des nouvelles lois sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- . Monique MENDEZ a relancé les activités des jeunes de plus de 60 ans.**
 - . Le Noël des enfants au lieu le 15 décembre (le spectacle a été retenu)**
 - . Une réunion publique avec les villages alentours a été prévue le 29 novembre à Castin : Il s'agit de mieux connaître le co-voiturage rural proposé par ATCHOUM à l'instigation de la Communauté d'Agglomération Grand-Auch Cœur de Gascogne.**
- En deuxième partie de soirée, une information sera donnée sur comment produire et consommer local en matière d'énergie.**

L'ordre du jour est épuisé, la séance s'est levée à 22 heures.